

Territoires en redirection

Une enquête sur le renoncement comme compétence collective

Alexandre Monnin, Emile Hooge, Claire Deligant et Romain Barrallon

Avril 2026

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0) :
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>

Quelque chose se produit dans les territoires. Des communes ferment des piscines sans en reconstruire d'autres. Des départements abandonnent des projets routiers portés depuis des décennies. Des stations de ski démontent leurs remontées mécaniques. Des villes imposent des moratoires sur l'urbanisation. Pris séparément, ces gestes pourraient passer pour des accidents de parcours ou des ajustements budgétaires sans portée. Rassemblés, ils dessinent quelque chose de plus cohérent : l'émergence, encore discrète mais de plus en plus lisible, d'une nouvelle forme d'action publique, qui progresse par retrait plutôt que par ajout, et qui valorise ce à quoi elle renonce autant que ce qu'elle bâtit.

Le concept de *renoncement territorial* s'inscrit dans le prolongement des travaux d'Emmanuel Bonnet, Diego Landivar et Alexandre Monnin sur la redirection écologique¹². Il désigne un acte délibéré et organisé consistant à mettre fin à des infrastructures ou des activités jugées incompatibles avec le respect des limites planétaires. Ainsi compris, le renoncement constitue une opération politique par laquelle une collectivité reconnaît qu'une promesse ou une dépendance ne peut plus être prolongée dans les conditions de l'Anthropocène, et cherche (avec plus ou moins d'anticipation, de justice et de durabilité) à organiser ce qui doit cesser et ce qui peut être réaffecté. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas seulement d'« arrêter », mais de désaffecter, démanteler, réparer, renaturer, réaffecter - et de traiter les conséquences sociales, techniques et budgétaires de ces arrêts.

Depuis novembre 2023, une veille consacrée aux renoncements territoriaux récents et en cours a été initiée. Ce travail a rapidement mis en évidence la multiplicité des situations : renoncements contraints ou anticipés, décisions juridiques ou politiques, retours en arrière, transformations partielles. Dans le même temps, d'autres controverses en matière d'aménagement cristallisaient de fortes tensions dans

¹ Bonnet, E., Landivar, D., & Monnin, A. (2021). *Héritage et fermeture : une écologie du démantèlement*. Éditions Divergences.

² Monnin, A. (2023). *Politiser le renoncement*. Éditions Divergences.

l'espace public (les mégabassines, l'autoroute A69...), rappelant que renoncer reste, dans bien des cas, un acte politiquement difficile à assumer. L'enjeu est devenu d'interroger ces démarches de façon systématique, pour les rendre visibles, analyser leurs ressorts et explorer les conditions qui permettent de les conduire de façon juste et durable.

Par "compétence collective", nous entendons la capacité d'un territoire à instruire et porter des renoncements dans la durée : diagnostiquer ce qui devient intenable, décider publiquement, en organiser la sortie (juridique, technique, sociale), financer les coûts de retrait, et rendre visibles les effets de ces renoncements (coûts évités, risques réduits, continuités de service). L'enjeu n'est pas de célébrer la fermeture, mais d'apprendre à gouverner ce qui doit cesser - sans injustice, sans déni, et sans reconstruction de la même dépendance ailleurs et/ou sous une autre forme.

La présente recherche, réalisée par l'association Imaginarium-s avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts, de la MAIF et de la Ville de Grenoble, propose une première réponse à cet enjeu. Elle s'adresse aux acteurs publics et institutionnels (collectivités, agences, institutions financières) aussi bien qu'aux chercheurs et aux praticiens qui s'interrogent sur les conditions de la bifurcation écologique.

Une enquête à deux dimensions

La méthodologie articule une dimension quantitative et une dimension qualitative.

La première repose sur l'analyse de 74 cas de renoncements territoriaux, identifiés à partir de la presse régionale sur une période allant de novembre 2023 – avril 2025. Une première cartographie de 50 cas a déjà été publiée dans la revue *Horizons Publics*, dans un dossier consacré aux intercommunalités et à la bifurcation écologique³. Une analyse complémentaire approfondie a conduit à examiner chaque cas selon plusieurs axes : l'objet du renoncement, les enjeux et les activités concernés, le type de décision, la géographie, la nature de la décision, les raisons invoquées, la temporalité, les retours en arrière éventuels et la mise en place ou non d'un projet alternatif. Ce corpus ne prétend pas à l'exhaustivité. Une part significative des renoncements territoriaux échappe à la couverture médiatique, soit parce qu'ils sont perçus comme trop modestes, soit parce qu'ils relèvent d'arbitrages internes jamais communiqués. Il constitue néanmoins une base de travail inédite, permettant de dégager des tendances, de tester des typologies et d'identifier des dynamiques récurrentes.

Dans un nombre significatif de situations, les articles de presse disponibles n'ont pas permis de renseigner l'ensemble des critères retenus. Le travail de veille présente donc des limites inhérentes à ce type de source et a été complété par une approche qualitative.

La dimension qualitative approfondie neuf situations à partir d'entretiens semi-directifs, d'une durée d'une heure à une heure trente, conduits auprès d'acteurs directement impliqués : élus, agents chargés de la mise en œuvre, riverains, représentants d'associations et d'acteurs économiques. Les territoires retenus sont la presqu'île de Caen, Grenoble, Chamonix, Lamballe-Armor, la station de Céüse 2000, le département d'Ille-et-Vilaine, le Pays de Fayence, le parking Vilaine à Rennes et la station de Métabief. Ces entretiens ont parfois été complétés par des visites de terrain. Chacun de ces cas a donné lieu à un article publié dans la série "*Renoncer pour rediriger*" sur le blog *#RegardsdExperts* de la Caisse des Dépôts. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'analyses plus approfondies, portant sur la route des Landes à Lamballe-Armor, sur le département d'Ille-et-Vilaine et sur le Pays de Fayence.

³ Plotard, C. (2025). Les collectivités locales s'ouvrent à la redirection écologique. *Horizons Publics*, 45, 100.

Les livrables

Cette recherche a produit plusieurs types de documents, qui peuvent se lire indépendamment tout en formant un ensemble.

Le **tableau de recensement** rassemble les 74 cas selon les critères de classification retenus. Ressource primaire de la recherche, il permet de traverser le corpus par soi-même, de croiser des situations ou d'y confronter d'autres cas non documentés ici.

La **série "Renoncer pour rediriger : ce que nous apprennent les territoires"**, publiée sur le blog *#RegardsdExperts* de la Caisse des Dépôts⁴, comprend un article introductif et les neuf études de cas issues de la dimension qualitative. Elle s'adresse en priorité aux praticiens et aux acteurs publics, avec le souci de rendre visibles des trajectoires souvent peu documentées.

Les **trois études de cas approfondies** prolongent la démarche qualitative avec un niveau de détail supérieur, restituant les processus décisionnels et les temporalités qui les traversent. Les territoires concernés sont ceux de Lamballe-Armor, le département d'Ille-et-Vilaine et le Pays de Fayence.

À ces livrables s'ajoutent **quatre articles thématiques**. Chacun aborde le renoncement depuis un angle distinct et avec une posture intellectuelle propre. Ils peuvent se lire dans n'importe quel ordre.

Pour entrer dans l'ensemble, on peut commencer par le tableau de recensement (vision d'ensemble), poursuivre avec les études de cas (compréhension des mécanismes concrets), puis lire les articles thématiques (mise en perspective : typologies, imaginaires, ingénierie, financement).

Fermetures, abandons et reconfiguration - Cartographie de 74 renoncements territoriaux par Claire Deligant et Romain Barrallon

En traversant l'ensemble des 74 cas, Claire Deligant et Romain Barrallon en dégagent les grandes lignes de force : répartition sectorielle et géographique, raisons invoquées, temporalités longues, fragilité des décisions, rareté des projets alternatifs. La grille typologique qu'ils construisent (renoncement contraint, renoncement par contestation, renoncement de reconfiguration, renoncement austéritaire) fait apparaître les ressorts qui distinguent les trajectoires les unes des autres. L'article identifie aussi ce qui manque structurellement pour que le renoncement s'installe comme une capacité normale de l'action publique : des dispositifs institutionnels adaptés, des instruments financiers, des récits stabilisés. Leur conclusion tient en une formule sobre : le renoncement n'est pas le contraire de l'action publique, il en devient l'une des formes les plus exigeantes.

Les imaginaires de la soustraction - Transformations silencieuses et politiques du renoncement, par Emile Hooge

À partir des mêmes territoires, Emile Hooge cherche à comprendre pourquoi renoncer suscite tant de résistances, même lorsque les contraintes écologiques et budgétaires semblent converger vers la même décision. La réponse mobilise Castoriadis sur les imaginaires institués, Jullien sur la dé-coïncidence, Winner sur la politique des artefacts. Les résistances au renoncement tiennent à des structures de sens sédimentées dans les infrastructures et les récits collectifs, des évidences si bien ancrées qu'elles ont cessé d'apparaître comme des choix. L'article explore alors ce qui permet à certains territoires de faire tenir leurs renoncements dans la durée, en faisant jouer les fissures qui

⁴ <https://www.caissedesdepots.fr/eclairage/series/blog/series/renoncer-pour-rediriger-ce-que-nous-apprennent-les-territoires>

apparaissent dans l'ordre établi plutôt qu'en cherchant à le renverser. Une bibliographie de sciences sociales dense soutient l'analyse.

Financer le renoncement ? - Théories, expérimentations et science-fiction pour une ingénierie du retrait, par Alexandre Monnin

La question centrale de cet article est de savoir ce que financent réellement les outils disponibles, conçus pour l'extension et calibrés pour la croissance, lorsqu'il s'agit de soutenir des opérations soustractives. Alexandre Monnin croise trois registres : les propositions théoriques qui travaillent à réformer les instruments financiers et les conventions comptables, les imaginaires de la science-fiction (notamment les dispositifs monétaires imaginés par Kim Stanley Robinson dans sa trilogie du Ministère pour l'Avenir) et les expérimentations locales déjà à l'œuvre. La science-fiction n'y est pas un ornement mais un outil d'exploration, permettant de mettre en scène ce que les arènes budgétaires et politiques peinent encore à formuler.

L'ingénierie du retrait - Conditions et instruments financiers du renoncement, par Alexandre Monnin

Ce texte prolonge le précédent sur le terrain opérationnel. À partir d'une définition précise du renoncement comme opération publique (désaffectation, fermeture organisée, démantèlement, renaturation), il identifie neuf conditions pour qu'un renoncement devienne contractable et pilotable, de l'unité de compte et du protocole de mesure-vérification jusqu'aux modalités de contractualisation dans la commande publique. Deux cas structurent la démonstration : la réforme des redevances des agences de l'eau, qui rend visibles des économies jusqu'alors intraquables, et le cadre des SNCRR/UCRR, qui permet d'empaqueter des gains écologiques dans des unités non fractionnables et auditable. Le texte propose une doctrine et un outillage pour les institutions qui financent et accompagnent les territoires, et explore plusieurs architectures de portage dans le temps (prêts longs, garanties, dotations, montages de réaffectation).

Ces quatre textes se répondent sans se répéter. La cartographie de Claire Deligant et Romain Barrallon rend visibles les lacunes qu'Alexandre Monnin cherche à combler par l'ingénierie. L'analyse des imaginaires par Emile Hooge éclaire les résistances que les corpus de cas ne font qu'effleurer. L'économie du non-faire et l'ingénierie du retrait se complètent sur le terrain du financement, l'une en ouvrant le champ conceptuel, l'autre en le traduisant en outils.